

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES - HAUTE-SAVOIE

FAUCIGNY
FILLINGES
LA TOUR
MARCELLAZ
MÉGEVETTE
ONNION
PEILLONNEX
ST JEAN DE THOLOME
ST JEOIRE
VILLE-EN-SALLAZ
VIUZ-EN-SALLAZ

2022



PARTIE UNE

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PAGE **4**

La présentation
du territoire

PAGE **6**

Les
compétences

PAGE **8**

Le
fonctionnement

PAGE **10**

Les **locaux** et
équipements

PAGE **12**

Nos **partenaires**

PAGE **14**

L'exercice
budgétaire

PAGE **16**

Les **ressources**
humaines

PARTIE DEUX

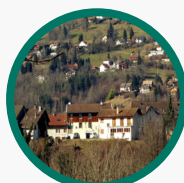
LES ACTIONS PAR COMPÉTENCES



DÉCHETS
p. 20



DEVPT. ECO.
p. 22



URBANISME
p. 24



FONCIER
p. 25



CULTURE
p. 26



PETITE ENFANCE
p. 28



ENVIRONNEMENT
p. 30



GENS DU VOYAGE
p. 32



ACTION SOCIALE
p. 33



TOURISME
p. 34

SOMMAIRE



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Un rapport d'activité est l'occasion de faire le bilan des actions menées sur une année, de recenser les réussites autant que les défis surmontés et à venir et surtout de montrer et présenter l'ampleur de notre action.

Cette nouvelle mise en forme du rapport veut mettre en avant les diverses compétences assurées par les services de la communauté de communes.

En janvier 2022, le conseil communautaire a entériné le projet de territoire. Ce projet de développement vise à tracer les grandes lignes, les grandes orientations de l'avenir de notre communauté, avec l'ambition politique de permettre à tous (habitants, entreprises, institutions), de bien vivre sur notre territoire. Elus et agents oeuvrent au quotidien pour l'atteinte de ces objectifs, il nous était nécessaire de mettre en avant leur activité dans le présent rapport.

L'année 2022 a aussi été celle de l'augmentation des effectifs de l'intercommunalité et de la stabilisation de ses services ressources. La montée en compétences de la communauté de communes et son action de plus en plus large sur le territoire des 4 Rivières a requis une professionnalisation de ses services dans certains domaines.

A la lecture de ce rapport, vous replongerez dans une année en 4 Rivières au travers de compétences qui grandissent exponentiellement. Un festival culturel qui attire toujours plus de spectateurs, un service petite enfance de plus en plus présent dans la vie des plus jeunes, une action sociale renforcée, de nouveaux partenariats pour accompagner et attirer les entrepreneurs... Que de thématiques qui se structurent au travers de nos politiques publiques.



Le Président de la communauté de communes des Quatre Rivières est Bruno FOREL, Maire de la commune de Fillinges.

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la collectivité dans tous les actes de la vie civile.

Bruno Forel,

Président de la Communauté de Communes des Quatre Rivières

LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes des 4 Rivières occupe un territoire avec 19 995 habitants au 1er janvier 2022. Elle est constituée d'un espace de campagne et de moyenne montagne entre une agglomération urbaine (bassin annemassien et genevois) et un pôle touristique montagnard fort (massif du Mont Blanc).

LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes est composée de 11 communes pour une superficie de 135 km : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette Onnion, Peillonex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz. La commune la plus peuplée est Viuz-en-Sallaz avec 4 595 habitants, la commune la moins peuplée est Mégevette avec 615 habitants.

UN TERRITOIRE DOTÉ D'UNE IDENTITÉ CULTURELLE FORTE ET D'UNE GRANDE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le périmètre de l'intercommunalité est un ensemble cohérent à plusieurs niveaux :

- D'un point de vue administratif la plupart des communes de la CC4R appartiennent à l'ancien canton de Saint-Jeoire ;
- Toutes forment un ensemble compact et continu géographiquement ;
- L'ensemble des communes de la CC4R entretient des relations historiques et fonctionnelles privilégiées entre elles depuis sa création en 1993 ;
- Enfin, toutes ces communes sont désormais investies avec la CC4R dans une démarche de SCOT.

Cette cohérence typologique forte conduira à développer une politique commune pertinente aux côtés des grands ensembles constitués ou en voie de constitution à ses frontières : Communauté d'Agglomération d'Annemasse et Communautés de Communes Faucigny Glières, Arve et Salève, Vallée Verte et Pays Rochois.

La **croissance démographique** est le moteur de développement de la CC4R du fait de sa proximité avec l'agglomération de Genève. Depuis 20 ans, le territoire connaît une hausse de sa population, issue au 2/3 du solde migratoire. En effet entre 1999 et 2021, le nombre d'habitants a augmenté de **37.69%**.

Dans un esprit harmonieux du territoire, la CC4R a décidé de mettre en œuvre

une stratégie visant à maîtriser cette croissance, tant en termes de rythme (taux d'évolution) que de consommation foncière. Il est visé une croissance démographique de 1,6% à l'horizon des 20 prochaines années soit près de 6 300 habitants.

CHIFFRES CLÉS



11
COMMUNES



135
KILOMÈTRES ²



20 000
HABITANTS



7
ESPACES NATURELS
SENSIBLES (ENS)



ZOOM SUR...

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

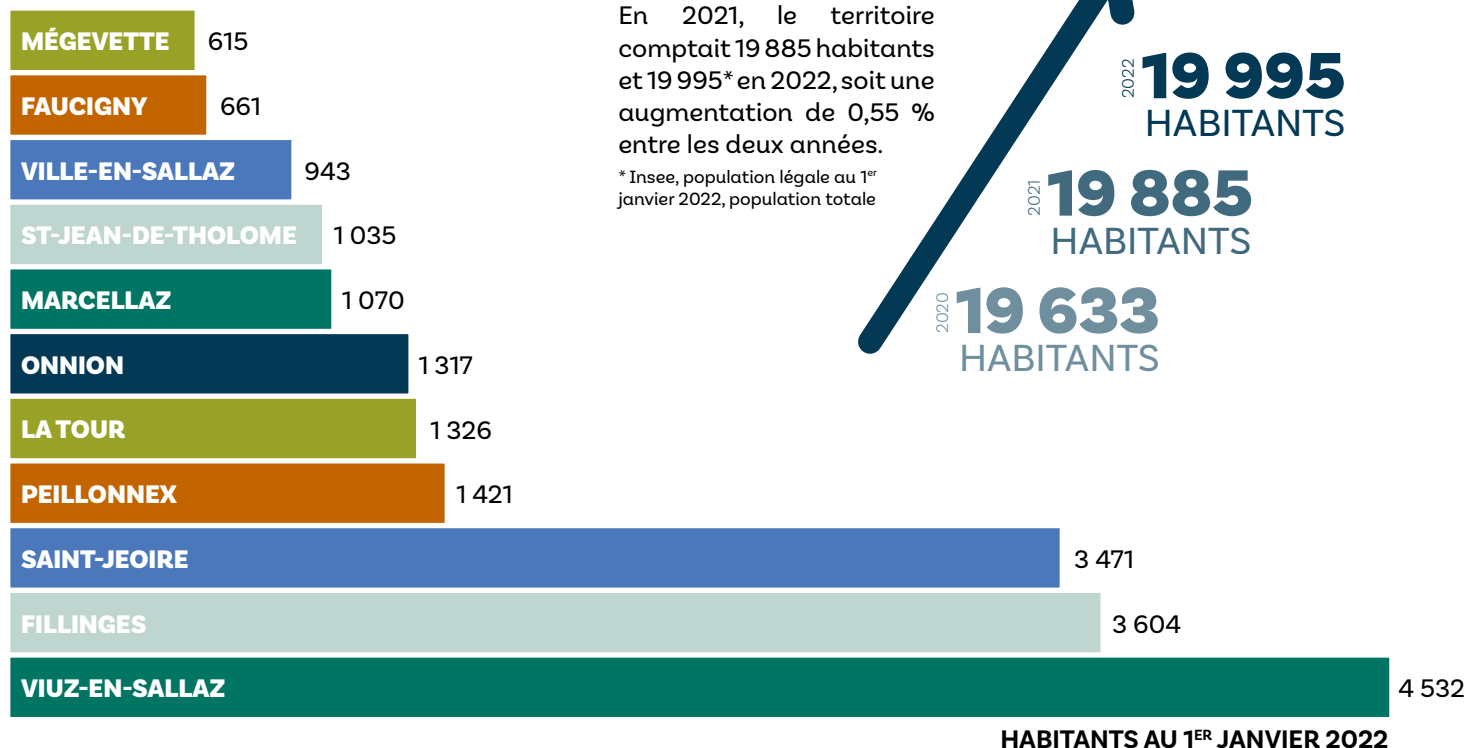
La rédaction du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est assurée par le Syndicat mixte Coeur du Faucigny qui regroupe 4 communautés de

communes : Quatre Rivières, Arve et Salève, Faucigny Glières et Vallée Verte. Il recouvre un territoire de 75 000 habitants.

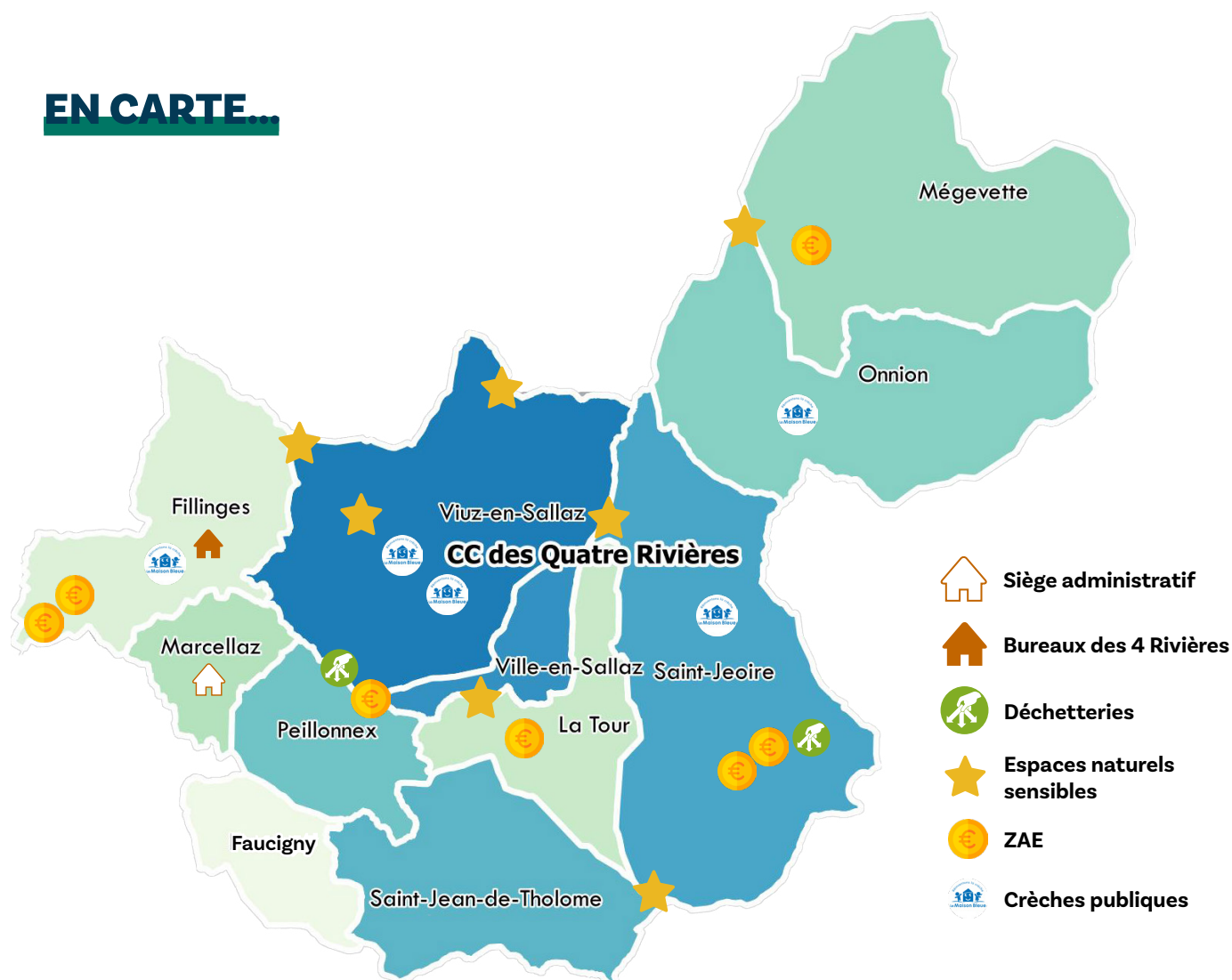
POPULATION

En 2021, le territoire comptait 19 885 habitants et 19 995* en 2022, soit une augmentation de 0,55 % entre les deux années.

* Insee, population légale au 1^{er} janvier 2022, population totale



EN CARTE...



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au 1er janvier 2022

Les compétences sont définies par les statuts de la communauté de communes. Celles-ci sont déclinées en actions opérationnelles à mettre en oeuvre.



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire via le schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion de l'assainissement des eaux usées, assurée par un syndicat mixte
- Gestion de l'eau potable, assurée par un syndicat mixte

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et d'enseignement
- Actions sociales d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Actions culturelles d'intérêt communautaire
- Politique de développement touristique d'intérêt communautaire
- Agriculture d'intérêt communautaire



ZOOM SUR...

LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAR COMPÉTENCES

AMÉNAGEMENT

- Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS)
- Mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement
- Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire
- Mobilité et transport publics de voyageurs

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- Promotion, de prospection et aide à l'implantation d'entreprises
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Etude, mise en place et gestion d'un Fond d'Intervention pour les Services, Artisanat et le commerce de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté (FISAC intercommunal),



- Promotion du tourisme (Offices de tourisme)
- Gestion de l'immeuble des Quatre Rivières (Viuz-en-Sallaz)
- Soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique

DÉCHETS

- Organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Mise en place et gestion d'un réseau de déchetteries

ENVIRONNEMENT

- Défense et protection de l'espace et mise en valeur des sites naturels ou remarquables et des espaces naturels sensibles ENS
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire

EQUIPEMENTS

- Recherche de terrains en vue de la construction d'un collège d'enseignement secondaire du premier degré et des équipements sportifs

- conséquents
- Gestion du site du château de Faucigny
- Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire
- Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs

ACTIONS SOCIALES

- Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville
- Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en oeuvre d'un service intercommunal d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Convention d'objectifs avec l'ADMR de St Jeoire (contribution à la mise place d'un service d'aide à la personne)
- Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil départemental...)
- Gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance
- Mise en place et gestion d'un Relais d'Assistants Maternels intercommunal

ACTIONS CULTURELLES

- Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales
- Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire
- Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes
- Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en oeuvre d'une politique patrimoniale et culturelle
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « Les Clarines » pour la mise en oeuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire
- Convention d'objectifs avec les associations participant à la mise en oeuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers
- Définition d'une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire par un règlement de gestion des sentiers et itinéraires de randonnées
- Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours

AGRICULTURE

- Participation et mise en oeuvre de la politique contractuelle liée au monde agricole
- Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire
- Mise en place des schémas de desserte par secteur ou sous-secteur pour les massifs boisés

LE FONCTIONNEMENT

Les compétences sont définies par les statuts de la communauté de communes. Celles-ci sont déclinées en actions opérationnelles à mettre en oeuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

35 CONSEILLERS
TITULAIRES

2 SUPPLÉANTS

Le Conseil Communautaire est constitué de délégués élus. Chaque commune est représentée par un nombre de délégués dépendant du nombre d'habitants de la commune, deux délégués à minima. Statutairement, ce conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Les membres désignés du Conseil Communautaire comprennent dorénavant 34 délégués au 31 décembre 2021.

En 2022, le conseil communautaire s'est réuni 10 fois afin de statuer sur tous les sujets relevant de sa compétence. Les réunions du Conseil communautaire sont ouvertes à tous les administrés de la collectivité. Elles ont lieu en moyenne une fois par mois le lundi à 19 heures.

COMPOSITION

FAUCIGNY

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ

Alain PERNOLLET
(suppléant)

FILLINGES

Bruno FOREL
Marion MARQUET
Paul CHENEVAL
Isabelle ALIX
Olivier WEBER
Guillaume HAASE

LA TOUR

Daniel REVUZ
Danielle ANDREOLI

MARCELLAZ

Luc PATOIS
Mélanie LECOURT

MÉGEVETTE

Max MEYNET-CORDONNIER
Chantal BEL (suppléante)

ONNION

Allain BERTHIER
Jocelyne VELAT

PEILLONNEX

Catherine BOSC
René CARME
Christian RAIMBAULT

SAINT-JEAN-DE-THOLOME

Sabrina BERTRAND ANCEL
Gabriel MOSSUZ

SAINT-JEOIRE

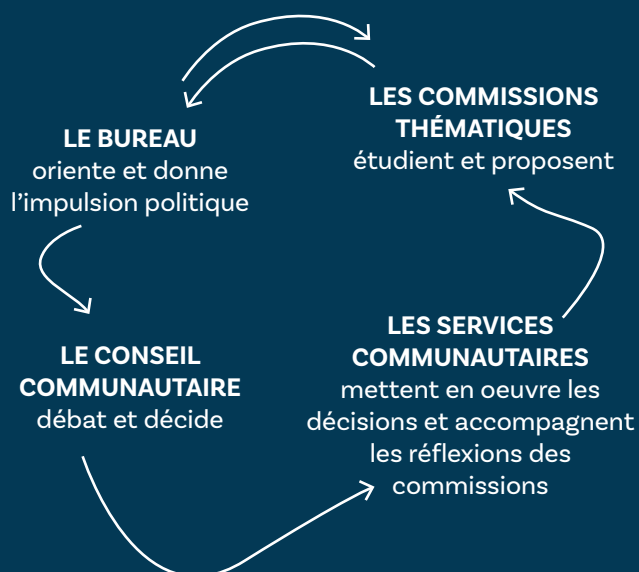
Antoine VALENTIN
Elisabeth BEAUPOIL
Yves PELISSON (en
remplacement de Valérie
PRUDENT)
Marie-Liliane GRONDIN
Franz LEBAY
Marie-Pierre BOZON

VILLE-EN-SALLAZ

Laurette CHENEVAL
Joël BUCHACA

VIUZ-EN-SALLAZ

Pascal POCHAT-BARON
Corinne GRILLET
Gérard MILESI
Isabelle CAMUS
Martial MACHERAT
Maryse BOCHATON
Michel STAROPOLI



EN 2022**11**CONSEILS
COMMUNAUTAIRES**12**

BUREAUX

91

DÉLIBÉRATIONS

27COMMISSIONS
THÉMATIQUES**LE BUREAU
COMMUNAUTAIRE****12 MEMBRES**

Contrairement aux municipalités, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau communautaire puisse prendre certaines décisions par délégations du conseil communautaire. Il en va de même pour le Président.

Le Bureau est constitué du Président de la Communauté de Communes et de 6 vice-président(e)s. Il a été élargi avec l'ensemble des maires, valant conférence des maires.

**LES COMMISSIONS
PERMANENTES****3 COMMISSIONS**

Elles sont au nombre de 3 (CLECT, CDSP et CAO) et disposent de prérogatives dans leur domaine d'intervention.

Elles se prolongent pendant toute la durée du mandat de l'organe délibérant.

**LES COMMISSIONS
THÉMATIQUES****6 COMMISSIONS**

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la Communauté de Communes, il a été décidé de s'appuyer sur six commissions thématiques. Chaque Conseil Municipal dispose d'un maximum de 3 représentants siégeant au sein de ces commissions ouvertes.

**COMMISSION
CULTURE ET PATRIMOINE**

- Education artistique et culturelle
- Développement d'un réseau de lecture publique
- Valorisation des ressources patrimoniales

**COMMISSION DÉCHETS,
SERVICES PUBLICS
INDUSTRIELS ET
COMMERCIAUX**

- Améliorer les performances économiques et environnementales des services publics, notamment de gestion des déchets
- Appréhender et optimiser son coût.

**COMMISSION
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
PROMOTION DU TOURISME**

- ZAE
- Promotion du tourisme
- Création de promotion, de prospection dans le domaine économique
- Aide à l'implantation d'entreprises...

**COMMISSION ENS
AFFAIRES SOCIALES,
JEUNESSE ET SÉNIORS**

- Travail sur les actions sociales comme l'épicerie sociale, l'aide à la personne
- L'action sociale de la MJCi

**COMMISSION
PETITE ENFANCE**

- Développement des actions dédiées à la petite enfance en direction des modes d'accueil
- Gestion des crèches du territoire en délégation à la Maison Bleue.

**COMMISSION ENS
ET AGRICULTURE**

- Défense et protection de l'espace
- Protection et mise en valeur des sites naturels
- Aménagement de chemins de randonnées, créations de circuits de randonnées...

LES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

au 31 décembre 2022

LOCAUX ADMINISTRATIFS

Siège social de la communauté de communes

Mairie de Marcellaz
3 place de la Mairie
74250 MARCELLAZ

Bureaux administratifs de la communauté de communes

28 chemin de la Ferme Sallet
74250 FILLINGES



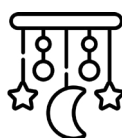
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- ZAE de Findrol, Fillinges
- ZAE des Bègues, Fillinges
- ZAE des Tattes, Viuz-en-Sallaz et Peillonex
- ZAE du Taney, La Tour
- ZAE de la Géode, Saint-Jeoire
- ZAE de la Pallud, Saint-Jeoire
- ZAE La Place, Mégevette
(en cours de construction)

LOCAUX PROFESSIONNELS

- Immeuble des 4 Rivières, Viuz-en-Sallaz
- Bâtiment artisanal ex-RATMO (SRB et Alvéole), ZAE des Tattes
- Siège administratif de la Petite Enfance, Saint-Jeoire



PETITE ENFANCE

CRÈCHES

- Les Farfadets
800 route du Chef-Lieu, Fillinges
- Les Rissons
62 boucle du Pré de la Cure, Onnion
- La Vie Là
336 avenue Trémecier, Saint-Jeoire
- Les Marmousets
956 avenue de Savoie, Viuz-en-Sallaz
- Les Fripouilles
111 Le Pré de la Cure, Viuz-en-Sallaz
- Future micro-crèche
En cours de travaux
28 montée du château, Faucigny

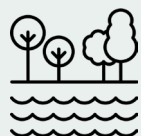


ZOOM SUR...

L'IMMEUBLES DES 4 RIVIÈRES (IM4R)

Situé à Viuz-en-Sallaz, le bâtiment comporte 8 locaux loués à des commerçants ou des professionnels de santé. Une salle de réunion y est aménagée.





ESPACES NATURELS ET PATRIMONIAUX

- **Le lac du Môle**, Ville-en-Sallaz, La Tour, Saint-Jeoire

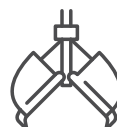


Le lac est géré par la communauté de communes. Sur site la communauté de communes est propriétaire d'un chalet et des équipements publics alentour (tables, toilettes, local technique).

- **Le Château de Faucigny**, Faucigny



Cet édifice culturel et touristique est mis à disposition de la communauté de communes par transfert de compétence de la commune. Il est entretenu et aménagé directement par la communauté de communes.



DÉCHETS

DÉCHETTERIES

- **Déchetterie de Saint Jeoire**
ZAE de la Pallud
- **Déchetterie de Fillinges**, fermée en novembre 2022
- **Déchetterie de Viuz/Peillonex**, ouverte en novembre 2022
ZAE des Tattes



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- **Terrain de foot et vestiaires**, Fillinges
- **Terrain de foot et vestiaires**, Saint-Jeoire
- **Terrain de foot et vestiaires**, Viuz-en-Sallaz
- **Terrain de foot et vestiaires**, La Tour



GENS DU VOYAGE

- Terrain sur la commune de Viuz-en-Sallaz pour la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage.
- Terrain sur la commune de Fillinges pour la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage.

NOS PARTENAIRES

La communauté de communes

s'entoure d'acteurs locaux pour la mise en œuvre de ses compétences et la vie locale.

Organismes délégués ou partenaires, ces structures sont au cœur de l'écosystème local.

LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

La communauté de communes est représentée dans divers organismes afin de suivre la mise en œuvre de ses compétences. Les élus sont amenés à discuter des enjeux du territoire dans ces différentes structures et représentent le territoire des 4 Rivières dans les décisions émises et/ou votées. Les différentes structures peuvent être des syndicats de communes ou des associations bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens.

GESTION DES DÉCHETS

SIVALOR (ex. SIDEFAGE)



Pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers du secteur B (Fillinges) jusqu'au 30 juin 2022.

SYDEVAL (ex. SIVOM)



En charge de la gestion des déchets du Faucigny-Genevois.

SPL2D4R



En charge de la gestion du haut de quai des déchetteries.

SM3A - Le syndicat Mixte de l'Arve et de ses affluents



En charge de la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et représentant au sein de la commission locale de l'eau du SAGE.

SRB - Syndicat Rocailles et Bellecombe



En charge de l'assainissement des eaux usées et de l'eau potable. Deux autres intercommunalités y adhèrent (CCAS et CCVV) et des communes indépendantes.

SCoT - Syndicat Mixte du SCoT Coeur du Faucigny



En charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du territoire cœur de Faucigny (CC4R, CCFG, CCVV, CCAS).

SM4CC - Syndicat Mixte des 4 communautés de communes



Le réseau qui rapproche

En charge de la mise en place d'un service de transport public à l'échelle de 4 communautés de communes (CCFG, CCPR, CCAS et CC4R) au travers du réseau ProximiTi.

EMU4R - Ecole de musique en 4 Rivières



En charge de l'enseignement musical sur le territoire des 4 Rivières.

SMDHAB - Syndicat de Développement de l'Hôpital Annemasse/Bonneville

Il permet la gestion du foncier de l'hôpital territorial (Centre Hospitalier Alpes Léman).

LES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES PRIVÉES

La communauté de communes est membre de différentes structures privées associatives. Elle participe par le biais de subventions au fonctionnement de ces associations importantes pour la vie du territoire.

La communauté de communes apporte également son soutien à d'autres actions territoriales :

- le Secours catholique pour l'épicerie sociale ;
- le festival des chorales de Mégevette ;
- les jeunes agriculteurs ;
- la ludothèque associative Monts et Merveilles.

PRINCIPAUX SOUTIENS

PAYSALP



Médiation culturelle, gestion du patrimoine et programmation culturelle

MJCI Les Clarines



Maison des jeunes et de la Culture Intercommunale

ADMR de Saint-Jeoire



Aide à domicile en milieu rural

Môle & Brasses Tourisme



Office de tourisme intercommunal

Alpes du Léman Tourisme



Office de tourisme

Initiative Genevois



Accompagnement de création ou de reprise d'entreprise

Alvéole



Chantier d'insertion par l'activité économique

ET ENCORE...

La communauté de communes est également présente dans différents outils et dispositifs de concertation et d'animation d'action publique comme :

- le Plan Pastoral Territorial (PPT) Roc d'Enfer ;
- le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) ;
- le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Porte des Alpes ;
- la Commission Locale de l'Energie du SYANE.

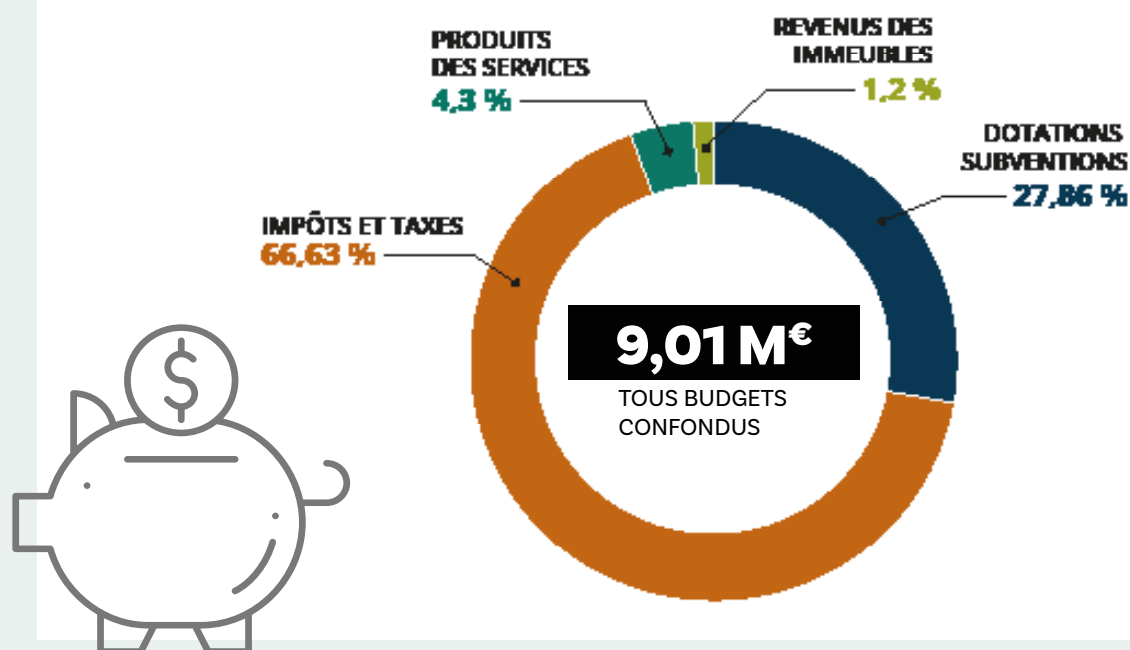


L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

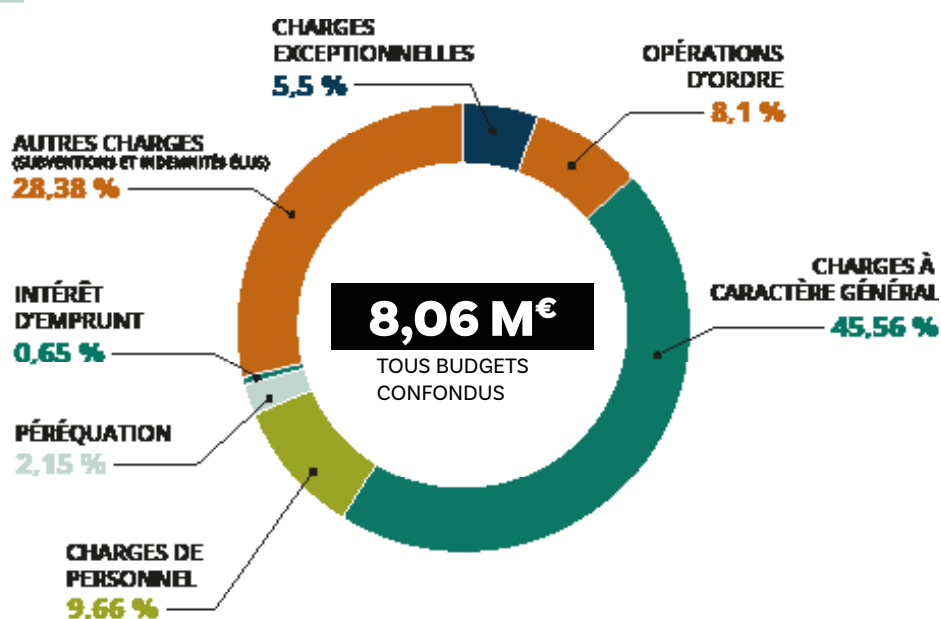
2022 Pour chaque budget, on distingue ce qui relève du fonctionnement (les opérations courantes nécessaires à la gestion quotidienne) et ce qui relève de l'investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES



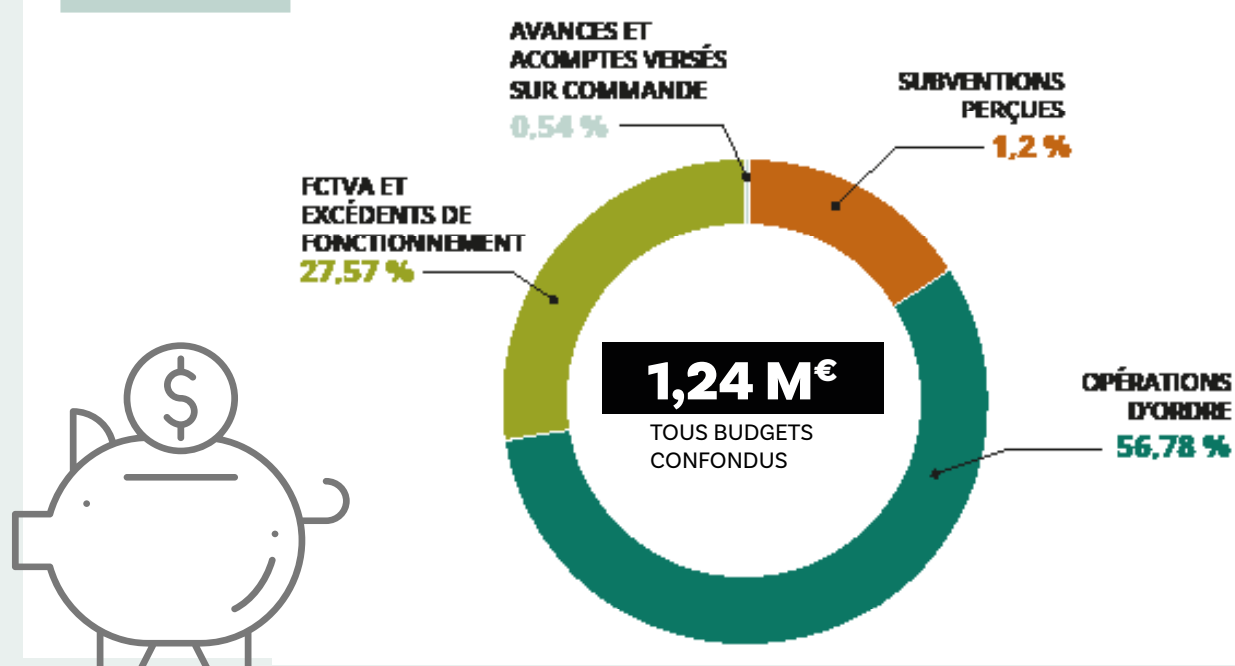
LES DÉPENSES



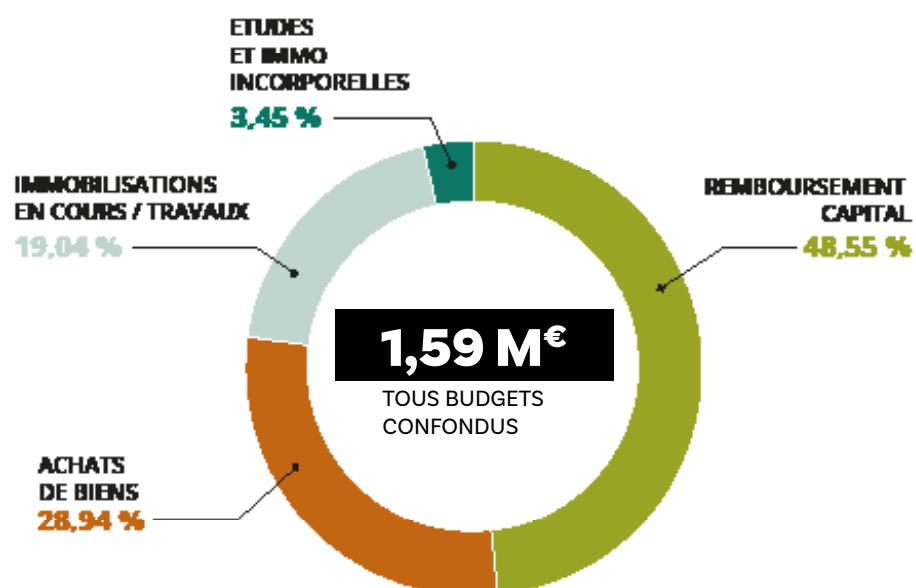


LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES



LES DÉPENSES



LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs de la collectivité sont en constante augmentation, liée à la prise en charge de nouvelles compétences et au renforcement des fonctions ressources.

EN 2022

3 RECRUTEMENTS

4 CRÉATIONS DE POSTE

1

DÉPART À LA RETRAITE

RH - UNE FONCTION STRATÉGIQUE

La gestion des ressources humaines en collectivité territoriale est une des fonctions supports qui aide à l'amélioration de la qualité des services publics locaux en mettant tout en œuvre pour que la collectivité dispose d'agents formés et motivés avec un rôle et des responsabilités bien définies.

UN PÔLE RESSOURCES RENFORCÉ EN 2022

La communauté de communes a fait le choix de recruter de plus en plus de fonctions ressources pour

accompagner son fonctionnement et son déploiement.

En 2022, une partie des services a été réorganisée pour une meilleure coordination. Le pôle ressources s'est doté d'un poste de comptable et d'un poste d'agent d'accueil-sécrétaire qui remplacent les postes de secrétaire-comptable. Trois autres fonctions

supports ont été créées : celles de responsable travaux, de chargé de mission communication et de chargé de projet suivi du CRTE.

Les chargés de mission peuvent s'appuyer sur du personnel en charge du support des actions : travaux, foncier, subventions, communication, comptabilité et ressources humaines.



ZOOM SUR...

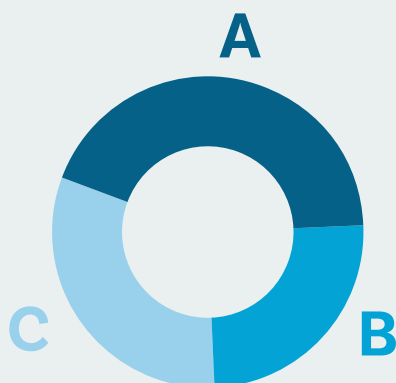
LE SECRÉTARIAT ITINÉRANT

La communauté de communes assure un rôle d'accompagnement des communes dans une diversité de métiers et compétences. Notamment, elle apporte son support de secrétariat et de comptabilité. Ce secrétariat itinérant permet aux communes qui en expriment le besoin de bénéficier de permanences d'un agent intercommunal en mairie pour la réalisation de tâches de gestion administrative.

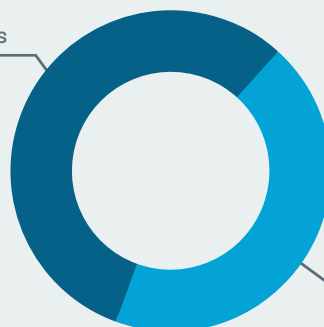
LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

16 AGENTS contre 15 agents en 2021

16 postes pourvus, dont 9 titulaires et 7 contractuels.



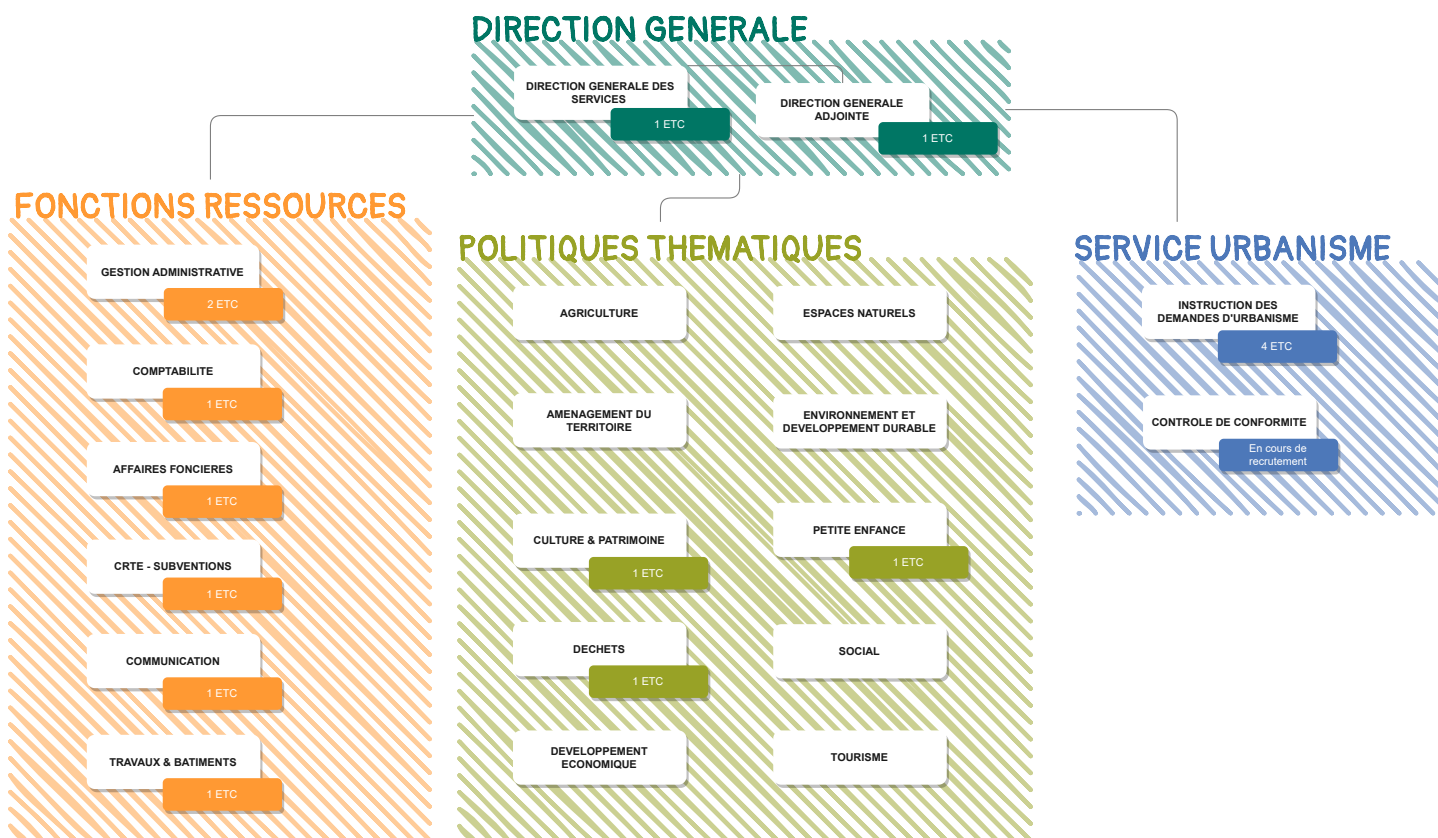
9 Agents titulaires



7 Agents contractuels

LES MOYENS HUMAINS

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la communauté de communes des quatre rivières s'est dotée d'une équipe qui travaille aux côtés des élus afin de les aider dans leurs prises de décisions.



ZOOM SUR... LES RECRUTEMENTS

Pour la communauté de communes, l'année 2022 a été marquée par le recrutement de nouveaux agents venus agrandir l'équipe de la communauté de communes pour concrétiser les projets du territoire et travailler auprès des élus pour les aider dans leurs prises de décisions.

Deux emplois restent à pourvoir dans l'effectif communautaire. Le recrutement d'un chargé(e) de mission aux affaires sociales et un instructeur du droit des sols et chargé du contrôle de conformité pour le service urbanisme.

TEMPS FORTS

2022

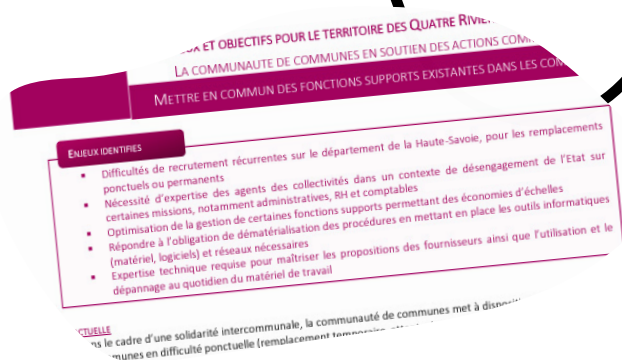
**Mardi
1er février**

Ouverture de
l'espace France
Service à Saint
Jeoire



Janvier

Validation du
projet de territoire
par les élus
communautaires.



**Lundi
17 mars**

1^{er} forum de
recrutement
multisectoriel à
Viuz en Sallaz en
partenariat avec
Pôle Emploi



19 au 26 mars

Semaine de la
Petite Enfance en 4
Rivières.





Mardi 1er juin

Grand événement de lancement du Festival Plein Jour - Pleine Lune avec plus de 1200 spectateurs pour le concert de Scylla à Fillinges



Mercredi 9 novembre

Ouverture de la déchetterie de Viuz / Peillonex qui remplace la déchetterie de Fillinges



Fin octobre

Lancement des travaux d'aménagement de la ZAE de La Place à Mégevette

Samedi 19 novembre

Inauguration de la déchetterie de Viuz / Peillonex en présence des élus et anciens élus de la communauté de communes, du sous-préfet de Bonneville et du président du Sydeval.

LES DÉCHETS

L'année 2022 a été celle d'un travail de fond sur la réflexion pour le renouvellement de notre politique de collecte, de traitement et de valorisation des déchets.

LE SERVICE

Sur l'ensemble de son territoire, la communauté de communes prend en charge la collecte des déchets des ménages.

Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés.

Les **déchets assimilés** sont des déchets non ménagers, mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

ORGANISATION DE LA COLLECTE

L'organisation de la collecte pour les ordures ménagères résiduelles diffère selon les secteurs : en porte-à-porte ou en apport volontaire. La collecte des déchets recyclables (corps creux, corps plats et verre) est exclusivement réalisée par apport volontaire.

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire.

Concernant le ramassage du tri sélectif, le ramassage se fait pour l'ensemble du territoire en points d'apport volontaire.

634,05 KG
DE DÉCHETS
PRODUITS PAR AN
ET PAR HABITANTS

TAUX DE VALORISATION
MATIÈRE **54,53 %**
ÉNERGÉTIQUE **40,16 %**

FAITS MARQUANTS 2022

Plusieurs faits marquants se sont produits cette année :

- La modification des secteurs en milieu d'année ;
- L'ouverture de la déchetterie de Viuz / Peillonex et la fermeture de la déchetterie de Fillinges ;
- Une forte inflation dans les domaines du transport, de l'énergie, du traitement et dans l'acquisition du matériel de pré-collecte.

Une partie du travail de l'année 2022 a été de préparer de grands projets pour 2023 :

- L'extension des consignes de tri des emballages et la suppression des bacs bleus ;
- Le lancement de l'appel d'offre pour l'acquisition de compacteurs en déchetteries ;
- Le lancement de l'appel d'offre pour le marché public de collecte des

La déchetterie de Fillinges DÉMÉNAGE !



1038, rue de l'Industrie
74250 Viuz-en-Sallaz

Ouverture le 9 novembre 2022

Carte d'accès distribuée sur site sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou carte gris - Horaires inchangés

www.cc4r.fr/informations-utiles
Tél. 04 50 31 46 95

haute savoie
le Département

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

LE PARC DE CONTENEURS

MISE EN SERVICE DE...

5 CONTENEURS ENTERRÉS **5** CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS **1** COLONNE AÉRIENNE

DONT **6** DÉDIÉS AUX OMR



LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries assurent : accueil des usagers, séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondants. L'année 2022 a été marquée par le remplacement de la déchetterie de Fillinges par celle de Viuz / Peillonex. La communauté de communes est propriétaire des déchetteries. La gestion est déléguée (voir page suivante).



SAINT-JEOIRE

- Ouverte depuis juillet 2019
- 158 route de la Pallud
74490 Saint-Jeoire
- Ouverte 5 jours / 7



FILLINGES

- Fermée en novembre 2022
- 1664 rte du Chef Lieu
74250 Fillinges



VIUZ / PEILLONNEX

- Ouverte depuis novembre 2022
- 1 038 rue de l'Industrie -
74250 Viuz-en-Sallaz
- Ouverte 5 jours / 7

2022

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

- 86 251 €

ALLER PLUS LOIN

Le rapport sur le prix et la qualité de service (RQPS) de la gestion des déchets 2022 présente l'ensemble de l'activité et des résultats de la politique déchets en 4 rivières.

RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES - HAUTE-SAÛVOIE

2022

LES DÉCHETS COLLECTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

	2020		2021		2022		Evolution 2021 - 2022	
	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	%
Tonnages collectés sur le territoire des 4 Rivières	12 224	622,62	13 391	673,42	12 678	634,05	- 713	- 5 %
Porte à porte	4484	228,40	4521	227,38	4264,74	213,29	- 256,26	- 6%
Point d'Apport Volontaire (PAV) (4 flux)	1 736,07	88,43	1 771,29	89,1	1 753,56	87,71	- 17,73	- 0,1 %
Déchetteries	5 239	297	6 990	348,3	6 510	325,6	- 480	- 6 %
TLC	89,69	4,56	110,35	5,55	97,11	4,86	- 13,24	- 12 %
Cartons professionnels	47,76	-	45,49	-	52,34	-	6,85	+ 15 %

LES DÉCHETS COLLECTÉS SELON LE MODE DE COLLECTE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les communautés de communes sont compétentes en matière de « développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » depuis 2015 (loi NOTRe).

6

ZONES
D'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
+ 1 EN CONSTRUCTION

3

COMMISSIONS
EN 2022

1

SIGNATURE
DE BAIL À
CONSTRUIRE

2

SIGNATURES
DE
PARTENARIATS



LE POINT SUR LA COMPÉTENCE

La compétence « développement économique », orchestrée depuis 2015, porte particulièrement sur les actions de développement économique, à savoir :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- actions de promotion, de prospection dans le domaine économique ;
- aide à l'implantation d'entreprises.

« Permettre aux entreprises locales de ne pas quitter le territoire »

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La collectivité joue un rôle facilitateur auprès des entreprises en quête de locaux mais aussi de foncier. Notre volonté est de permettre à des entreprises locales de pouvoir s'installer et se développer sur le territoire, sans devoir le quitter. L'enjeu est ainsi la création d'emploi pour la population locale et la réduction des déplacements dits « pendulaires » (domicile - travail).

Cette volonté se traduit par la création d'extension des zones d'activités existantes et leur commercialisation par des baux à construire.

DES PARTENARIATS POUR LE PARCOURS D'ENTREPRISE

La communauté de communes s'entoure d'acteurs économiques locaux pour proposer un parcours d'accompagnement complet aux entrepreneurs.

Initiative Genevois accompagne les créateurs et les repreneurs d'entreprise depuis 2016. Leur subvention est relative au nombre de projets accompagnés (environ 10 par an).

En 2022, le partenariat avec la Maison de l'éco a été négocié et signé en fin d'année.

LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Cette compétence donne lieu à des commissions « développement économique » durant lesquelles les élus se prononcent sur les projets en cours.

LES ZAE : UN SOUTIEN À L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

La communauté de communes des 4 Rivières orchestre 5 Zones d'activités économiques du territoire.



AMÉNAGEMENTS DE LA ZAE DE MÉGEVETTE

Fin octobre 2022, les travaux d'aménagement de la ZAE de La Place (Mégevette) ont commencé et ils devraient être terminés pour fin juin 2023.



LOCATION D'UN LOT À SAINT JEORE

La commercialisation des 2 lots viabilisés de la ZAE de la Pallud (Saint Jeoire) a porté ses fruits. Le groupe Picchiottino, activité de plomberie et chauffagiste, a signé un bail à construire pour une durée de 25 ans. Le contrat impose de créer et maintenir un minimum de 6 emplois sur le site

VIABILISATION D'UN LOT À PEILLONNEX

Dans la ZAE de Crête (Peillonex), un lot de 1950 m² a été viabilisé et devrait trouver preneur en 2023.

ZOOM SUR...

LE BAIL À CONSTRUCTION

20%

Avec un foncier raréfié, le bail à construction devient un allié. Il séduit de plus en plus les collectivités désirant garder la maîtrise de leur territoire tout en consolidant la qualité de leur zone d'activités. Les promoteurs comme les entreprises qui décident de s'installer sur une zone peuvent trouver des intérêts à un bail longue durée sur le foncier.

des EPCI pratiquent régulièrement le bail à construction sur leur foncier économique (source : Intercommunalités de France, ANCT, Cerema, 2022)

Avec le bail à construction, la collectivité propriétaire (bailleur) loue le foncier contre un loyer. Le preneur s'engage, en contrepartie, à édifier les constructions et à en assurer l'entretien sur toute la durée du bail (de dix-huit à quatre-vingt-dix-neuf ans). Le preneur a des droits réels sur la durée du bail, il peut, par exemple, hypothéquer son bien auprès d'une banque ou céder le bâti à une autre entreprise. A l'issue du contrat, le foncier et le bâti reviennent à la collectivité avec ou sans indemnité.

Ce format juridique des baux à construction permet :

- **à l'entreprise** : de trouver un terrain sur lequel elle peut édifier le bâtiment de son choix pour y exercer son activité pendant 20 à 25 ans, moyennant un loyer attractif ;
- **à la collectivité** : de conserver la maîtrise du foncier, de garder un contrôle sur l'activité et d'éviter l'apparition de friches à l'issue de la durée du bail (le preneur ayant l'obligation de maintenir le bâti en bon état).

La qualité des usines et entrepôts est aussi un avantage pour les sociétés de la zone, car les biens surveillés ne réduisent pas la valeur des entreprises voisines.



BUDGET

FONCTIONNEMENT
338 000 €

INVESTISSEMENT
127 000 €

L'URBANISME

Le territoire des 4 Rivières est dynamique en termes de logement

et de construction. Le service urbanisme de la communauté de communes assure l'instruction des demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...) pour le compte des 11 communes du territoire.

LE SERVICE

L'intercommunalité assure pour le compte des communes l'instruction des demandes et le contrôle. Les communes sont, elles, compétentes en matière de politique d'urbanisme.

Chaque commune peut voter un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Aucun plan intercommunal ne soumet les PLU.

Chaque instructeur intercommunal se voit attribuer une liste de communes pour lesquelles il est spécialisé.

Le service urbanisme propose un accueil dans les locaux de la communauté de communes et un accompagnement pour les projets des professionnels et particuliers.

LA DÉMATÉRIALISATION

Depuis 2021, les habitants de la communauté de communes des 4 Rivières peuvent dématérialiser les demandes d'instruction d'urbanisme.

Une plateforme est accessible aux professionnels comme aux particuliers pour instruire les demandes.

1647

DOSSIERS
INSTRUITS
PAR LE
SERVICE
URBANISME

158

RDV AVEC
L'ARCHITECTE
CONSEIL



Autorisation de travaux	Certificats d'urbanisme (a)	Certificats d'urbanisme (b)	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis de construire (modificatif)	Permis de construire (transfert)	Permis de démolir	Permis d'aménager	Permis d'aménager (modificatif)	Permis d'aménager (transfert)
24	785	24	602	150	42	7	1	8	1	3

NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR TYPE EN 2022

ZOOM SUR...

L'ARCHITECTE CONSEIL

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est une consultance architecturale gratuite pour les projets de construction et de rénovation.

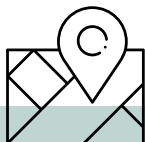
Respect de la réglementation, conformité avec les plans locaux d'urbanisme (PLU), astuces architecturales... l'architecte consultant accompagne l'élaboration des projets.

Faucigny	65
Fillinges	270
La Tour	62
Marcellaz	104
Mégevette	62
Onnion	176
Peillonex	141
St-Jean-de-Tholome	152
Saint-Jeoire	261
Ville-en-Sallaz	42
Viuz-en-Sallaz	312

NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR COMMUNES EN 2022

LE FONCIER

La thématique foncier a rejoint les fonctions ressources de la communauté de communes en 2019 afin d'accompagner les différents projets et d'apporter un soutien juridique aux communes.



40

NOUVELLES DEMANDES
D'ACTES AUTHENTIQUES
EN LA FORME
ADMINISTRATIVE

17

ACTES SIGNÉS
EN 2022

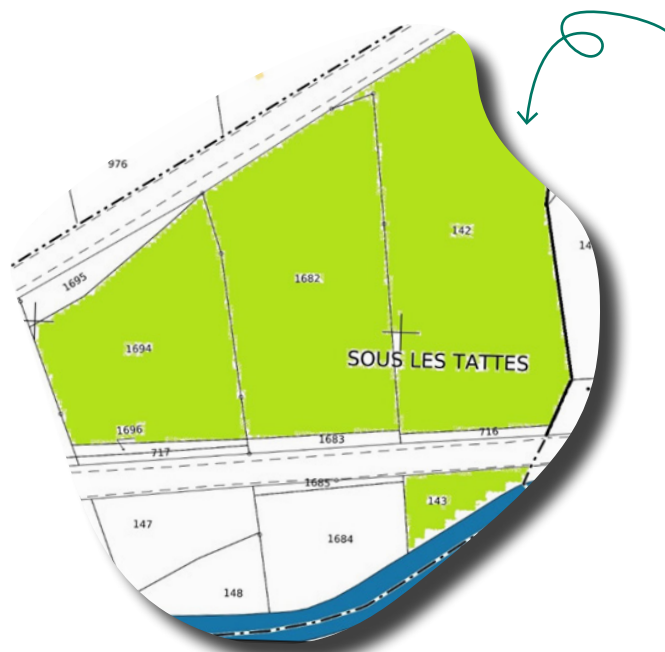
LE SERVICE

La communauté de communes des 4 Rivières a créé en 2019 un poste d'agent en charge de la rédaction des actes authentiques.

Cette création de poste a été décidée afin de :

- Rédiger les actes authentiques en la forme administrative d'acquisition, de baux, et constitution de servitudes prévus par l'article L 1311-13 Du code Général des Collectivités Territoriales,

- Apporter un soutien juridique aux services dans la rédaction des conventions nécessaires au bon déroulement des services,
- Apporter un soutien juridique aux communes qui en font la demande.

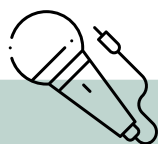


AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les services de la collectivité en charge de la thématique « foncier » ont permis l'acquisition par la communauté de communes des terrains pour l'accueil des Gens du Voyage. Aux termes de trois actes authentiques en la forme administrative en cours de publication au Service de Publicité Foncière d'Annecy, la communauté de communes est devenue propriétaire de trois parcelles sur la commune de Fillinges.

LA CULTURE & LE PATRIMOINE

La culture et le patrimoine sont une politique centrale du territoire des 4 Rivières. Vecteur de lien et d'ouverture, ces thématiques visent à toucher tous les usagers.



103

RENCONTRES
DU RÉSEAU
IDÉLIRE

+ de 18 000

LIVRES TRANSPORTÉS
PAR LA NAVETTE
IDÉLIRE

2 150

SPECTATEURS
DU FESTIVAL
PLEIN JOUR -
PLEINE LUNE

LANCEMENT DE

3

PROJETS
ARCHÉOLOGIQUES



ENJEUX CULTURELS

La culture est une compétence partagée entre les diverses collectivités territoriales. Elle est, pour l'EPCI, facultative, et découle d'un accord avec les communes concernées.

LA CULTURE ET LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire adopté en Février 2022 a identifié 4 enjeux majeurs pour le secteur de la culture :

- Besoin de coordination des acteurs et projets culturels locaux
- Pratiques culturelles créatrices de liens sociaux
- Synergies entre acteurs culturels, éducatifs, commerciaux, artisanaux et industriels du territoire
- Accès à l'enseignement, aux pratiques, au patrimoine et aux programmations culturelles

Ce sont ces enjeux qui ont rythmé l'activité 2022 et qui orientent les futurs projets culturels de la collectivité.

AXES CULTURELS

- PATRIMOINE** : Restauration et valorisation du Château de Faucigny et Mandement du Thy
- DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE** :
 - Coordination du réseau Idélire
 - Mise en oeuvre du CTL
 - Repenser le fonctionnement interne du réseau pour autonomisation
- GESTION EQUIPEMENTS** : Développement et pérennisation du Festival Pleine Lune
- PROGRAMMATION CULTURELLE** : Organisation d'un événement de lancement du Festival
- CULTURE ET ENVIRONNEMENT** : Process de lancement d'une mise en concurrence pour un concours d'artistes pour la réalisation des portes d'entrée ENS
- MAILLAGE TERRITORIAL** :
 - Recensement des acteurs locaux, de l'existant et des besoins
 - Rapprochement avec les acteurs locaux

LES ACTIONS 2022

BUDGET

FONCTIONNEMENT
338 000 €

INVESTISSEMENT
127 000 €

LE CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL)

Conçus pour développer des projets « sur-mesure » de lecture publique, les contrats territoire-lecture se sont imposés comme des solutions à la fois souples et durables. Retour sur un dispositif en plein essor.



Création d'un logo et d'une charte graphique pour le festival

LE FESTIVAL PLEIN JOUR - PLEINE LUNE EN PLEIN ESSOR

Combien de légendes inhérentes à la pleine lune ont alimenté, et le font encore, l'imaginaire collectif ? N'est-ce pas un moment d'éclairage, de transformation, de découverte, voire même de renouveau ? Et si, chaque soir de Pleine Lune délivrait sous sa forme la plus esthétique, artistique, un message ? Si la culture en était la clef de lecture ? Et si ce message nourrissait à nouveau l'esprit en rassemblant les êtres qui partagent un même territoire ?

Telle a été l'ambition lors de la création du Festival Pleine Lune : une mise en lumière de ce qui peut se faire de plus beau, de plus différent ; qui questionne, enchante et fédère.

2018 a été la première édition de ce Festival intimiste et éclectique dont la volonté première fut de lier culture et lieux remarquables.

D'abord pensé pour valoriser le Château de Faucigny, le Festival a été l'occasion d'amener la culture là où on ne s'y attendait pas, de la faire vivre et de la rendre accessible à ceux qui en sont souvent éloignés. La gratuité est un facteur clef ainsi que la résonance avec la poésie de l'endroit dans lequel évoluent les habitants des Quatre Rivières.

Par le truchement de ces lieux emblématiques, incongrus parfois, les arts ont su trouver leur place au sein de ce territoire rural et verdoyant.

Certes, Château et lac continuent d'accueillir des prestations envoûtantes, mais à ces derniers se sont ajoutés d'autres places, monts, meulière, forêts... pour arriver en 2022 à un véritable rayonnement territorial.

En effet, pour cette 5ème édition du festival, des Pleins Jours ont accompagné les Pleines Lunes pour donner vie à 11 spectacles gratuits, proposés durant quatre mois dans les différentes communes du territoire. Cette édition a souhaité insuffler un élan culturel, de légèreté mis à mal ces deux dernières années.

Ainsi, 11 spectacles dans 11 communes sont offerts à la population pour des journées ou soirées dans des lieux atypiques et singuliers. Une multitude d'événements tournés davantage vers les publics jeunes, intergénérationnels ; adressés à un public curieux, avide d'une culture joyeuse qui se vit et se partage !



LE RÉSEAU IDÉLIRE

Un réseau composé de 10 bibliothèques de proximité animées par des équipes qui travaillent ensemble pour développer la lecture en milieu rural. Tous les 15 jours une navette circule entre les bibliothèques afin de livrer des livres à la demande des lecteurs.

LA PETITE ENFANCE



Les élus des 11 communes des 4 Rivières s'investissent en temps et en moyens pour la petite enfance afin que les plus jeunes enfants bénéficient d'un accueil de qualité adapté à leur épanouissement.



1 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

100 DEMANDES ACCEPTÉES EN CRÈCHE

211

FAMILLES RENSEIGNÉES

8 COMMISSIONS THÉMATIQUES

2 COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES PLACES

104 NOUVEAUX OUVRAGES DANS LES BIBLIOTHÈQUES

LE PROJET ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Des élus ainsi que des professionnel(le)s de la petite enfance ont constitué un groupe de travail pour la rédaction d'un projet éducatif petite enfance. Celui-ci pose les objectifs et le cadre pour la petite enfance en 4 Rivières. Des réflexions riches et constructives, des valeurs partagées et des temps d'écriture pour la constitution d'un document cadre.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La compétence Petite Enfance est assurée par une responsable de service à la communauté de communes. Elle assure le renseignement aux familles, le lien avec les professionnels, la gestion de la délégation de service public des crèches... et toutes les activités autour de la Petite Enfance sur le territoire.

LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

La semaine de la petite enfance devient un temps fort du territoire. 8 communes ont participé en 2022 sur le thème (Re)Trouvailles. Un album photo des réalisations a été publié et mis à dispositions dans les bibliothèques du réseau Idélire.



LES MODES D'ACCUEIL

Sur les 4 Rivières les modes d'accueil du jeune enfant se répartissent entre :

- 5 crèches publiques
- 3 micro-crèches
- 1 Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
- 87 assistants maternels
- 3 gardes à domicile
- Les places en crèche sont attribuées lors d'une commission d'attribution des places

Au cours de l'année le service petite enfance organise des réunions d'information pour les familles un mois avant les commissions d'attribution des places

	Février	Décembre
Total demandes 2022	107	147
Acceptées	65	35
Liste d'attente	42	112

Les attributions de places en crèche en 2022

ZOOM SUR...

LES OUVRAGES AVEC IDÉLIRE

107 ouvrages et 4 magazines ont été mis à disposition dans une partie des bibliothèques en 2022.

La collection petite enfance comptabilise désormais 334 ouvrages (ouvrages professionnels et albums petite enfance).

Les familles, les professionnels petite enfance (Crèches, micro-crèches, Assistants Maternels, MAM), les associations, etc. peuvent les emprunter via le réseau Idélire.

.....

LE PORTAIL PETITE ENFANCE

Les familles peuvent se préinscrire sur un portail en ligne pour la demande d'une place dans l'une des 5 crèches du territoire.

.....

LE FUTUR RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Un travail a été réalisé par la responsable de service sur la perspective de la création d'un RPE. Après une étude des besoins, un projet a été rédigé pour la création d'un RPE itinérant. Celui-ci a obtenu un soutien de la CAF.

Quatre communes sont ciblées en priorité (Fillinges, Onnion, Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz) pour l'itinérance et la réponse aux besoins des professionnel(le)s des modes d'accueil individuels.

Les contenus envisagés : ateliers, projets, conférences débats, formations, échanges avec d'autres professionnel(le)s de la petite enfance et les partenaires du territoire, etc.

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

En 2022, le contrat de concession 2023-2027 a été signé pour la gestion des 5 crèches intercommunales. Le prestataire retenu est le groupe La Maison Bleue. La signature de la délégation a eu lieu le 8 décembre 2022.

Contenus du marché :

- 1 seul lot pour uniformiser les services pour l'ensemble des structures mais 4 secteurs, pour une meilleure répartition des enfants sur l'ensemble du territoire ;
- 1 nouveau critère d'attribution en fonction des secteurs ;
- 1 règlement de fonctionnement ;
- 2 conseils de crèche par an (avril et novembre) ;
- 1 règlement des conseils de crèche ;
- Des modalités de préinscription accessibles sur le site de la communauté de communes et sur le portail Petite Enfance ;
- 1 prestataire local et écoresponsable pour les repas des enfants (LEZTROY) ;
- 1 référente pour les 5 crèches du territoire qui travaille en étroite collaboration avec la responsable du service petite enfance ;
- 1 professionnelle volante pour les 5 crèches (remplacements, renforts) ;
- 1 professionnel pour suivre les maintenances des crèches.

5 crèches

et 4 secteurs

1 lot

pour uniformiser les services

LES PROJETS À VENIR

- **Une crèche + grande à Onnion**
Une crèche va se construire dans la commune d'Onnion et le nombre de berceaux va augmenter de 20 à 24 (28 à terme).
- **Une micro-crèche à Faucigny**
Une micro-crèche de 12 berceaux va voir le jour, dans des locaux acquis par la communauté de communes des 4 Rivières en 2019. Les enfants seront accueillis dans la maison Peganova réhabilitée et aménagée au pied des ruines du château de Faucigny.
- **Lancement officiel du RPE**
Le projet Relais Petite Enfance prendra de l'ampleur en 2023 avec le recrutement d'une personne dédiée.
- **Refonte du portail petite enfance.**

BUDGET

INVESTISSEMENT
1 061 336 €

L'ENVIRONNEMENT

La principale mission
environnementale de

la communauté de communes est la gestion et la valorisation de 7
espaces naturels sensibles (ENS).



7 ESPACES
NATURELS
SENSIBLES

3 COMMUNES
PARTENAIRES
HORS 4 RIVIÈRES

6 ANIMATIONS
SPÉCIFIQUES

4 745 HECTARES
LABELLISÉS ENS

LE POINT SUR LA COMPÉTENCE

La compétence optionnelle relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement s'exerce autour de trois principaux axes de travail :

- Concilier les usages professionnels et de loisirs entre eux et avec la préservation des milieux naturels ;
- Faire connaître les espaces naturels du territoire et valoriser leurs particularités ;
- Redonner de la valeur aux espaces naturels auprès des usagers pour inciter à leur respect et à leur protection.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2025

Le contrat de territoire est conclu entre le département, compétent en la matière, et les communautés de communes. Dans ce cas,

l'intercommunalité est maître d'ouvrage et bénéficie de subventions de la part du département.

Le département subventionne fortement les actions en direction des ENS avec un accompagnement à hauteur de 74 %.

Dans le cadre du contrat de territoire, la communauté de communes travaille avec les communes compétentes sur des ENS partagés (Môle et Mont Vouan). Ainsi, les communes de Saint-André de Boège, Ayze et Bonneville sont intégrées au contrat de territoire.

**« Le département
accompagne la
valorisation des ENS
à hauteur de 74 %
des dépenses »**

ARCHÉOLOGIE ET MONT VOUAN

Au croisement du patrimoine et de l'environnement, le Mont Vouan est à la fois un ENS et un site classé aux monuments historiques.

En 2022, de nouvelles recherches archéologiques sur le Mont Vouan avec l'université de Grenoble, Professeur Belmont et le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la DRAC ont été menées.

A l'automne, les archéologues ont réalisé des recherches dans les archives départementales afin de mieux connaître la vie des exploitants des meuliers – 175 actes notariés ont été retrouvés concernant les meuliers ou la vie des familles des meuliers (mariages, successions, cessions de droits d'exploitation... etc.)

La suite des fouilles est prévue pour juin 2023.

**haute
savoie**
le Département

Ayze
Village & Vignoble
Vivants

Bonneville

COMMUNE DE BOÈGE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

UGA
Université
Grenoble Alpes

**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
Liberté
Égalité
Fraternité

ZOOM SUR...

LES ANIMATIONS EN ENS 2022

L'association Paysalp, en partie financée par la communauté de communes, assure l'animation des ENS avec des propositions gratuites sur inscription à la population.



Lac du Môle

LE LAC DANS TOUS SES ÉTATS

Avril 2022

A la découverte des invertébrés aquatiques, plantes comestibles et médicinales autour du lac...

Intervenants : Paysalp, Natur'envie, accompagnateur moyenne montagne



Mont Vouan

DU HAUT DE MON ARBRE

Juin 2022

Observation des arbres, initiation à la grimpe d'arbres.

Intervenants : Paysalp, L'hôte agile



Plaine Joux

BALADE CRÉPUSCUL'AIR

Juillet 2022

Balade sur les traces des animaux crépusculaires et initiation à l'observation du ciel nocturne à l'œil nu et au télescope.

Intervenants : Paysalp, accompagnateur moyenne montagne, Ciel des Alpes



Le Môle

LE MÔLE AUX MILLE SECRETS

Septembre 2022

Découverte de la faune et de la flore du Môle, sensibilisation autour de la vie du tétras-lyre sur le Môle (milieux de vie, comportements).

Intervenants : Paysalp, accompagnateur moyenne montagne, Fédération de chasse 74, Observatoire des Galliformes de Montagne

UNE PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE AU MONT VOUAN

- Kit d'exploration à destination des familles pour la découverte du Vouan
- Accueil de 9 classes scolaires à la découverte du sonneur à ventre jaune, petit crapaud protégé particulièrement présent sur le Mont Vouan, et du Mont Vouan en général



L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE ENS DU MÔLE

En 2022, des échanges ont eu lieu avec la commune de Marignier pour étendre l'ENS du Môle et intégrer la totalité du massif dans la démarche de protection et de valorisation. Ce nouveau partenariat a permis d'étendre la zone ENS de 600 hectares supplémentaires.

Les implications d'une telle extension sont la reprise du travail pour l'ensemble des actions concernant le Môle, plus particulièrement concernant les conciliations d'usages sur un site de plus en plus fréquenté pour de multiples usages professionnels et de loisirs avec une montée en puissance de ces derniers.

Les objectifs de ces démarches sont :

- l'amélioration de la cohabitation des différents usages ;
- le partage des connaissances ;
- la prise de conscience de la valeur patrimoniale de cet espace naturel.

Le tout pour répondre à un enjeu majeur : **contribuer au respect et à la préservation du milieu naturel et des activités agricoles du Môle.**

LE TÉTRAS LYRE SUR LE MÔLE

Un travail de préservation et de suivi du tétras-lyre sur le Môle est porté depuis plusieurs années. L'extension du périmètre ENS du Môle avec la commune de Marignier va permettre d'approfondir ce travail.

- Les actions sont particulièrement :
- La mise en défens de secteur d'hivernage et la mise en place de panneaux de sensibilisation ;
- Le suivi de l'état de la population. Une diminution des indices de présence a été observée en hiver. A cela, quelques causes potentielles sont supposées :
- Une cause avérée qui est celle de conditions météorologiques défavorables à la confection d'igloos utilisés par le tétras-lyre pour hiverner (manque de chutes de neige)
- Une cause non-quantifiée qui est l'augmentation de la fréquentation du site par des activités de loisirs (développement important de la pratique de ski de randonnée et de randonnée raquettes depuis l'hiver 2020 notamment).



L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Communauté de
Communes des 4 Rivières
exerce depuis le 1^{er} janvier

2017 une compétence obligatoire « en matière d'accueil des gens du voyage :
aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ».



30 PLACES À
CRÉER SUR
LE TERRITOIRE

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

Le Schéma Départemental a été validé suivant arrêté préfectoral conjoint n°DDT-2019-1317 du 28 août 2019 pour le Département de la Haute-Savoie, portant approbation du schéma départemental relatif à l'accueil et à l'Habitat des gens du voyage pour la période 2019-2025.

La communauté de communes des Quatre rivières envisage la création de deux aires d'accueil des gens du voyage sur les communes de Fillinges et de Viuz-en-Sallaz.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE FILLINGES

Aux termes de 3 actes authentiques en la forme administrative actuellement en cours de publication au Service de Publicité Foncière d'ANNECY, la communauté de Communes des 4 Rivières est devenue propriétaire de 3 parcelles, nécessaires à la réalisation de ce projet, à savoir :

- D 142 et 143,
- D 1682,
- D 1694.

La Communauté de communes des 4 Rivières n'a pas encore débuté les travaux d'aménagements de cette aire d'accueil des Gens du Voyage car deux autres projets doivent être réalisés en limite de ce projet, à savoir :

- un tourne-à-gauche entre les Routes

Départementales 292 et 907, porté par le Département de Haute-Savoie ;

- une voie cyclable en continuité de celle provenant du Pont de Fillinges, portée par la Commune de Fillinges.

La maîtrise d'ouvrage du tourne-à-gauche pourrait être déléguée par le Département à la communauté de communes et celle de la voie cyclable pourrait être déléguée par la commune de Fillinges à la communauté de communes, afin de n'avoir qu'un maître d'œuvre pour l'ensemble des travaux. Les conventions relatives à ces délégations sont en cours de régularisation.



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE VIUZ-EN-SALLAZ

L'aménagement de l'aire est en cours, toutefois certaines modifications doivent être prises en compte suite à un avis délivré par le Conseil Départemental défavorable directement sur la RD 907 (Route du Fer à Cheval) et préconisant l'accès à l'aire par le chemin rural de la Cran.

L'ACTION SOCIALE

La collectivité porte la compétence des

actions sociales d'intérêt communautaire au travers de différents dispositifs.

29

RENDEZ-VOUS AVEC
LE CONCILIEUR DE
JUSTICE

9

NOUVELLES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE
L'ÉPICERIE SOCIALE

1

MAISON
FRANCE
SERVICES

PROJET DE

CIAS



LES ACTIONS SOCIALES INTERCOMMUNALES

L'ESPACE FRANCE SERVICES

L'espace France Services Saint-Jeoire - 4 Rivières est ouvert depuis le 1^{er} février 2022 dans le centre de Saint-Jeoire en Faucigny. Ce nouveau service de proximité donne accès aux principaux organismes de services publics de l'État, regroupés dans un lieu unique, avec le cofinancement de la commune de Saint-Jeoire et de l'intercommunalité des 4 Rivières. Ce lieu d'informations se veut être au plus



ZOOM SUR...

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. L'accord qu'il propose peut être homologué par la justice.

Sa mission est de faciliter le règlement de différends portant sur des droits dont les intéressés disposent librement. Son rôle consiste à rapprocher les points de vue, tout en favorisant le dialogue, dans la perspective d'aboutir à un constat d'accord écrit, résultat d'une utile conciliation, et qui sera signé par les deux parties, puis transmis au Tribunal d'Instance.

Le conciliateur de justice est présent tous les premiers jeudis du mois dans les locaux de la communauté de communes. Les usagers prennent rendez-vous auprès du secrétariat intercommunal. Ces rendez-vous sont gratuits et confidentiels. En 2022, le conciliateur a réalisé 29 rendez-vous.

LE CIAS

En décembre 2022, a été voté la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Celui-ci s'ajoute aux CCAS existants qui conservent leurs compétences. Il aura pour objets principaux : le dispositif épicerie sociale, le soutien à l'ADMR et l'animation du réseau des acteurs de l'action sociale. Il apportera en parallèle son soutien aux structures actrices de l'action sociale (MJC, hôpital...).

proche des attentes de la population, en remettant l'humain au centre des échanges avec l'administration. France Services constitue également un lieu de co-working permettant de travailler à proximité de son domicile.

La Maison France Services ouvre ses portes au public trois jours par semaine.

L'ÉPICERIE SOCIALE

Une épicerie sociale intercommunale est ouverte depuis 2014 à Saint-Jeoire. Celle-ci est gérée par le Secours Catholique de Haute-Savoie. L'épicerie propose une vente de produits alimentaires au profit de personnes rencontrant des difficultés économiques ponctuelles, à un prix réduit.

L'objectif est de permettre à certaines familles de surmonter une période difficile ou de se réinsérer socialement.

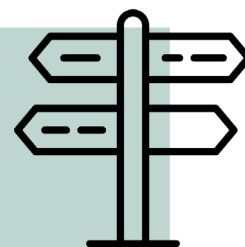
L'accès à ce dispositif est soumis à une demande transmise par un assistant social. En 2022, 000 familles ont bénéficié d'un accès à l'épicerie « Espaces 2 Libertés ».

LOCAL ADMR

La collectivité a fait l'acquisition du local ADMR en 2022 et a renouvelé son soutien à la structure.

LE TOURISME

La Communauté de Communes dispose de la compétence « promotion du tourisme » depuis le 1er janvier 2017. Pour mettre en œuvre le plan d'actions de promotion, elle s'associe avec d'autres territoires dans le cadre d'un soutien financier aux organismes de promotion.



2 OFFICES DE
TOURISME

1 SITE PATRIMONIAL GÉRÉ PAR LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1 DE SUBVENTIONS REVERSÉES
AUX OFFICES DE TOURISME

70 HÉBERGEMENTS
RECENSÉS

GESTION DE LA PROMOTION TOURISTIQUE

La communauté de communes participe au fonctionnement des offices de tourisme Môle & Brasses tourisme et Les Alpes du Léman.

Elle les soutient financièrement.. ??

La communauté de communes n'est pas en charge des équipements touristiques. Elle est néanmoins gestionnaire et/ou propriétaire d'un certain nombre de sites



ZOOM SUR... LA TAXE DE SÉJOUR

En 2022, le conseil communautaire a voté l'instauration d'une taxe de séjour sur les 11 communes du territoire des 4 rivières. Cette taxe sera effective au 1^{er} janvier 2023. Cette mise en place résulte d'un des objectifs du projet de territoire 2020-2026.



FAUCIGNY
FILLINGES
LA TOUR
MARCELLAZ
ONNION
PEILLONNEX
SAINT-JEAN-DE-THOLOME
SAINT-JEOIRE
VILLE-EN-SALLAZ
VIUZ-EN-SALLAZ



MÉGEVETTE

+ VILLARD, HABÈRE-LULLIN,
REYVROZ, VAILLY, HABÈRE-POCHE,
SAXEL, BELLEVAUX, LULLIN

MÔLE & BRASSES TOURISME

L'office de tourisme Môle & Brasses, anciennement Maison des Brasses, assure la promotion touristique de 10 communes du territoire des 4 rivières.





Communauté de communes des 4 Rivières

28 chemin de la Ferme Saillet
74250 Fillinges

Tel. 04 50 31 46 95
secretariat@cc4r.fr

Siège social

4 place de la mairie
74250 Marcellaz

cc4r.fr

